

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT**

**Du Registre des délibérations du Conseil Syndical  
SEANCE DU 28 novembre 2019**

**Délibération 2019-28**

**OBJET : Travaux de conformité des déchèteries - Financement  
par emprunt**

Le 28 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Présents :**

***Membres titulaires :***

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, ,  
Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et  
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LE BLAY, représentants de la  
Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération  
Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse

***Membres suppléants :***

**Procurations :**

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, Evelyne FISCH, représentants de  
la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia  
Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Patrick LAFARGUE,  
Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal :..... 38

En exercice :..... 24

Présents :..... 14

Votants :.....

Procuration.....

Date de la convocation :

22 novembre 2019

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20191209-2019-28-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Le Comité syndical d'UNIVALOM a décidé, par voie d'une délibération en date du 05 juillet 2016, la réalisation de la troisième phase de la mise aux normes des déchèteries sur la base d'un plan de financement prévoyant le recours à un emprunt bancaire à long terme.

La mise aux normes des déchèteries de Mouans-Sartoux, Mougins et Le Cannet intervenant en 2019, il a été décidé de procéder au financement spécifique des investissements correspondants.

Les caractéristiques du financement recherché sont les suivantes :

<b>Budget</b>	<b>Montant du financement attendu (Euros)</b>	<b>Durée</b>	<b>Type d'emprunt</b>	<b>Périodicité de remboursement du capital et de paiement des intérêts</b>	<b>Nature des investissements financés</b>
Budget Principal	<b>1 050 000</b>	20 ans	Amortissable	Trimestrielle, semestrielle ou annuelle	Travaux de mise aux normes des déchèteries

La consultation bancaire a été réalisée dans un contexte confirmant les conditions de financement actuellement favorables aux Collectivités.

Parmi les six établissements financiers sollicités, quatre ont remis une offre au Syndicat. Il s'agit du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, de la Caisse des dépôts, de la Caisse d'Épargne et de La Société Générale.

Après analyse des offres, UNIVALOM a proposé de retenir la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en taux fixe, la plus avantageuse économiquement pour lui.

Les paramètres choisis sont les suivants :

- Classification dans la charte Gissler : 1A (Indices zone Euro ; Taux fixe)
- Montant : 1 050 000 Euros
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : Fixe pendant toute la durée du prêt à 0,73%
- Amortissement : Linéaire
- Périodicité : Annuelle
- Déblocage des fonds : Au plus tard le 30 octobre 2019
- Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt, soit 1 050 Euros

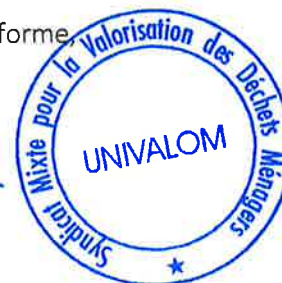
Oui cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A l'unanimité,

- APPROUVE la signature du contrat de prêt auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dans les conditions énumérées ci-dessus,
- CONFIRME l'inscription des crédits au Budget Primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente

  
Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20191209-2019-28-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019